

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 686

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 24, insérer l'alinéa suivant :

« La France, puissance solidaire, membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU, propose la création d'une force d'intervention des Nations unies en réponse aux catastrophes climatiques. Ce faisant, la France prend en compte le changement climatique comme facteur de bouleversement stratégique majeur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose d'inscrire dans le rapport annexé que la France prendra sa part, en toute responsabilité, dans la création d'une force d'intervention des Nations-Unies en réponse aux catastrophes climatiques.

Lors de l'examen en commission, le ministre Lecornu a rappelé l'engagement multilatéral de la France en soutien aux États victimes de catastrophes naturelles. Notant l'impossibilité de s'assurer de la création d'une telle force, nous proposons que la France impulse un tel projet, au sein des Nations-Unies, cadre multilatéral plus adapté, par son caractère global, aux réponses à de telles crises par le signal qu'elle enverrait. "

